



Votre santé,
notre combat.

Communiqué de presse

François BLANCHECOTTE, nouveau Président du CNPS

Le 2 février 2017

Le Conseil d'administration du Centre National des Professions de Santé (CNPS) s'est réuni ce jeudi 2 février 2017 afin d'élire un nouveau président. A quelques mois du terme officiel de son deuxième mandat et après quatre ans à la tête du CNPS, Philippe GAERTNER a décidé de laisser la place à une nouvelle équipe. Par ailleurs président de la FSPF, il a souhaité mobiliser son énergie en priorité sur les dossiers de sa profession. Il continuera néanmoins de suivre et de soutenir l'action des Libéraux de santé.

Ainsi, le Conseil d'administration a élu François BLANCHECOTTE, président du CNPS pour un mandat de deux ans. Biologiste médical à Joué-lès-Tours (37), il est président du Syndicat des biologistes (SDB), et membre du Bureau national de l'UNAPL où il est président de la Commission des Affaires européennes.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a également procédé à l'élection d'un nouveau Bureau.

En voici la composition :

Président : François BLANCHECOTTE – SDB (biologiste médical)

Vice-Présidents :

- Philippe BESSET – FSPF (pharmacien d'officine)
- Yannick FREZET – CSMF (médecin)
- Luis GODINHO – UNSAF (audioprothésiste)
- Jean-Paul ORTIZ – CSMF (médecin)
- Jean PHILIPP – SLBC (biologiste médical)
- Philippe VERMESCH – SML (médecin)

Secrétaires Généraux :

- Serge COÍMBRA - FNP (podologue)
- Catherine MOJAĬSKY – CNSD (chirurgien-dentiste)

Trésorier : Eric ALEXANDRE – CDPS 80 (chirurgien-dentiste)

Secrétaire Générale Adjointe : Laurence GUILLAUME – ONSSF (sage-femme)

Trésorier Adjoint : Jean-Yves SAUSEY – CDPS 54 (orthophoniste)

Le nouveau Bureau du CNPS s'est fixé pour priorité de promouvoir les libéraux de santé et leurs revendications dans le cadre des élections présidentielles, puis législatives. Il organisera dans cette perspective une série de rencontres avec les candidats.

Au-delà de cette échéance, le CNPS a défini des axes de travail interprofessionnel sur des sujets communs à l'ensemble des professions de santé et fédérateurs. Il s'agit notamment de :

- Faire respecter les professions libérales de santé ;
- Sauver le système conventionnel, menacé de péril après les atteintes répétées de ces derniers mois et certains projets remettant en cause le paritarisme ;
- Préparer l'avenir des professions de santé confrontées à une mutation sans précédent, sociétale, économique, et technologique ;
- Construire l'exercice libéral interprofessionnel, pour répondre aux nouveaux besoins de soins, aux attentes organisationnelles des plus jeunes en conservant l'identité libérale ;
- Préserver les métiers des professions libérales de santé de la déréglementation européenne pour écarter le dumping professionnel en santé et l'ubérisation afin de préserver la qualité et la sécurité des soins.

Ce travail implique une mobilisation forte des organisations membres dans un esprit d'ouverture avec l'ensemble des professions de santé partageant le même souci exigeant de l'exercice libéral et nécessite de tisser des liens de travail avec les organisations de patients.

Contact presse : François **BLANCHECOTTE** - Tél 06 08 89 61 02

A propos du CNPS

Le Centre National des Professions de Santé (CNPS) fédère les syndicats de professionnels de santé libéraux. En savoir plus : www.cnps.fr

Centre National des Professions de Santé
54 rue Ampère
75017 PARIS
Tél. 01 56 79 20 65
www.cnps.fr